



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 14327

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann souhaiterait que M. le ministre de l'intérieur lui indique, pour l'année 1997, quelle est la moyenne des taux départementaux correspondant à chaque taxe de base de la fiscalité locale ainsi que, pour chaque taxe, les trois départements où le taux est le plus élevé et les trois départements où le taux est le plus faible.

Texte de la réponse

Le taux moyen de la taxe d'habitation des départements en 1997 est 5,88 %. Les 3 départements dont le taux est le plus élevé sont : la Guyane, l'Orne, la Guadeloupe. Les 3 départements dont le taux est le plus faible sont : Paris, la Réunion, les Hautes-Alpes. Le taux moyen de la taxe sur le foncier bâti des départements en 1997 est 8,09 %. Les 3 départements dont le taux est le plus élevé sont : la Guyane, l'Orne, la Guadeloupe. Les 3 départements dont le taux est le plus faible sont : le Rhône, la Haute-Savoie, les Yvelines. Le taux moyen de la taxe sur le foncier non bâti des départements en 1997 est 19,10 %. Les 3 départements dont le taux est le plus élevé sont : la Lozère, le Lot, le Gers. Les 3 départements dont le taux est le plus faible sont : les Alpes-Maritimes, la Marne, les Hauts-de-Seine. Le taux moyen de la taxe professionnelle des départements en 1997 est 6,76 %. Les 3 départements dont le taux est le plus élevé sont : la Guyane, l'Ariège, le Vaucluse. Les 3 départements dont le taux est le plus faible sont : la Marne, la Réunion, les Yvelines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14327

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2625

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3476